Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 085-258502962-20260916-D135_BUR150926-DE

D135-BUR150926

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU
Excusés : Loïc CHUSSEAU, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Yannick SOULARD
Date de convocation : 8 septembre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

Adhésion à la prestation « Missions Temporaires » du Centre de Gestion de la Vendée (renouvellement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L334-3, L452-30 et L452-44,
Vu le décret n° 88-145, du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu les délibérations en date des 6 février 1995, 25 novembre 1997, 24 septembre 2012, 19 novembre 2014 régissant les modalités de fonctionnement de l'Unité Missions Temporaires du service Emploi,
Vu la délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 27 novembre 2017 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,
Vu la délibération du comité syndical n°D071-COS090626 portant délégation d'attributions accordées au bureau,

Monsieur le Président de Trivalis expose aux membres du Bureau :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée propose aux collectivités territoriales et établissements publics de son ressort un service de remplacement, rattaché au service Emploi.
Cette prestation a pour objectif de mettre à disposition des collectivités qui la sollicitent, un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...). Ces mises à disposition peuvent s'effectuer auprès de collectivités ou établissements affiliés ou non affiliés.

En cas de recours à la prestation, le Centre de Gestion échange avec la collectivité pour définir le temps de travail et la rémunération de l'agent.
Le Centre de Gestion, employeur de l'agent, gère :

- Les formalités administratives relatives au recrutement,
- La rédaction du contrat,
- Les formalités administratives,
- La gestion de la paie.

Il existe deux prestations, auxquelles s'appliquent deux taux différents, délibérés par le Conseil d'administration du Centre de gestion chaque année, à savoir :

- Le portage : la collectivité dispose du candidat et confie la gestion administrative du contrat au Centre de Gestion,
- La recherche : la collectivité confie au Centre Gestion la recherche du candidat et la gestion administrative.

Les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de l'exercice de cette mission complémentaire à caractère facultatif sont prises en charge conformément aux modalités définies par une convention spécifique, conclue pour chaque mission. Cette convention en précise l'objet, la durée et le coût, incluant le remboursement de la rémunération de l'agent mis à disposition, des charges sociales afférentes, ainsi que des frais de gestion.

Les taux des frais de gestion sont votés chaque année en Conseil d'Administration du Centre de Gestion et transmis à la collectivité en cas de modification.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 085-258502962-20260916-D135_BUR150926-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour décider :

- **de renouveler** l'adhésion à la prestation « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter de la notification de la présente délibération et pour la durée du mandat en cours,
- **de donner mission** à M. Le Président pour solliciter ce service en fonction des besoins du syndicat,
- **d'autoriser** M. Le Président à signer, le cas échéant, les conventions, contrats et tout document y afférant ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au centre de gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau décide :

- **de renouveler** l'adhésion à la prestation « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter de la notification de la présente délibération et pour la durée du mandat en cours,
- **de donner mission** à M. Le Président pour solliciter ce service en fonction des besoins du syndicat,
- **d'autoriser** M. Le Président à signer, le cas échéant, les conventions, contrats et tout document y afférant ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au centre de gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
17 sept. 2026
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
17 sept. 2026
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).